



Référence : ICC-ASP/SP/5/25

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments à la Mission Permanente auprès des Nations Unies et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/4/S/04 du 6 février 2006, a l'honneur de demander que les pouvoirs pour la cinquième session de l'Assemblée, qui se tiendra à La Haye (Pays-Bas) du 23 novembre au 1^{er} décembre 2006, soient soumis avec les pouvoirs pour la reprise de la cinquième session, laquelle se tiendra à New York du 29 au 31 janvier 2007. Les travaux de la Commission de vérification des pouvoirs et de l'Assemblée en seraient facilités.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties note que si le représentant d'un État assistant à la reprise de la cinquième session à New York n'est pas celui qui assiste à la cinquième session à La Haye, il faudra alors présenter des pouvoirs distincts pour la reprise de la cinquième session. Si les pouvoirs sont les mêmes pour la cinquième session et pour la reprise de la cinquième session, il n'y aura pas lieu de soumettre des pouvoirs distincts.

Les pouvoirs doivent émaner du chef d'État ou de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères ou d'une personne habilitée par l'un ou l'autre d'entre eux. Tout changement de suppléant ou de conseiller doit être communiqué par écrit au Secrétariat de l'Assemblée par le représentant de l'État.

Les pouvoirs devraient de préférence indiquer le nom du représentant de l'État, ainsi que celui des suppléants et conseillers, à la fois pour la cinquième session et pour la reprise de la cinquième session.

Les pouvoirs sont à communiquer au Directeur du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, bureau C-0690, Maanweg 174, 2516 AB, La Haye (Pays-Bas). Il est également possible d'envoyer les pouvoirs par télécopie (n° 31-70-515-5476) ou par courriel (asp@asp.icc-cpi.int). À compter du 19 janvier 2007, la version originale des pouvoirs pour la reprise de la cinquième session ne doit plus être envoyée à La Haye, mais remise directement au Secrétariat de l'Assemblée au début de la reprise de la cinquième session à New York.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties demande que le formulaire d'inscription ci-joint soit soumis aussi rapidement que possible et ce afin d'accélérer la délivrance des badges d'identification en vue de la cinquième session à La Haye ainsi que l'établissement de la liste des participants à la cinquième session et à la reprise de la cinquième session.

Pièces jointes

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties rappelle qu'il faudra être muni d'une carte d'identité ONU pour accéder aux locaux de l'Organisation des Nations Unies durant la reprise de la cinquième session. Les représentants qui n'auraient pas de carte d'identité ONU en cours de validité devront prendre contact avec leur Mission à New York.

Une lettre signée du responsable de l'administration ou du chef de la Chancellerie dans laquelle figurent les noms des participants, ainsi que le formulaire SG.6 dûment complété, doivent être renvoyés au chef du protocole de l'Organisation des Nations Unies. Une fois ces formulaires approuvés par le Service du protocole, les missions permanentes sont priées de les remettre aux représentants, qui les soumettront au bureau des cartes d'identité.

Des informations complémentaires concernant les pouvoirs et l'enregistrement pour la cinquième session et la reprise de la cinquième session peuvent être obtenues sur le site Internet de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>).

La Haye, le 3 octobre 2006